



**Aux riverains du sentier de la Niederau  
(voie communale n°57)**

Affaire suivie par :  
Philippe HENNEQUIN  
Service Voies Publiques et Réseaux  
Tél : 03 69 99 56 45

Colmar, le 7 septembre 2016

Madame, Monsieur,

Comme convenu, j'ai le plaisir de vous communiquer le plan du projet d'aménagement définitif du sentier de la Niederau (tronçon compris entre le n°12 chemin du Schoenenwerd et le n°15 sentier de la Niederau – identifié comme voie communale n°57), arrêté à l'issue de la période de concertation. Il est également consultable sur le site internet de la Ville de Colmar.

Certains ajustements ont été apportés pour répondre aux attentes des uns et des autres, autant que possible.

Par ailleurs, dans un souci d'embellissement de votre cadre de vie et de sécurisation des réseaux, les lignes aériennes de télécommunication subsistantes seront enfouies à l'occasion des travaux.

Les frais inhérents seront pris en charge par la Ville de Colmar jusqu'au regard posé en limite de propriété sur les terrains concernés. Les frais de câblage seront également intégralement supportés par la Collectivité. Les éventuels travaux de génie civil à réaliser sur les parcelles (tranchée, fourniture et pose de gaine ou fourreaux,...) restent toutefois du ressort du propriétaire.

Je me permets de souligner que la suppression des câbles aériens perd tout intérêt si des poteaux subsistent en limite de propriété et j'en appelle à votre compréhension pour que le projet donne une image qualitative à votre environnement.

Je vous rappelle que dans un délai de 3 ans à compter de la fin des travaux, aucune intervention sur la voirie publique ne sera autorisée par la Ville de Colmar (ouverture de la chaussée et/ou du trottoir pour branchement à un réseau par exemple), exception faite des cas d'urgence (fuite, conduite endommagée ou obstruée,...). Aussi, je vous invite à nouveau à vous rapprocher des concessionnaires de réseaux si vous envisagez de tels travaux dans un futur proche ou à faire suivre cette information à votre propriétaire ou votre syndic, si vous êtes locataire ou copropriétaire de votre résidence.

Une consultation d'entreprises va désormais être engagée pour la réalisation des

travaux de voirie, dont le démarrage est programmé au début de l'année 2017. Une date plus précise vous sera communiquée ultérieurement.

Préalablement à ces travaux, Colmar Agglomération procèdera cette année encore à la pose de réseaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable.

M. SCHMITT (03 89 20 68 68 poste 1578), technicien au Service Voies Publiques et Réseaux en charge de ce dossier, reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Jean Paul SISSLER

